

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2025**  
~~~~~

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES ASSURANCES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 octobre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA, Mme Florence QUINONERO à Mme Véronique NEIL.

Excusés

M. Henry MARTINEZ, M. Christian VILLOING, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique régissant la passation d'un marché public en procédure formalisée ;

VU le Code général des collectivités territoriales en particulier son article L1414-2 ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22/09/2025 ;

CONSIDERANT le besoin de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de renouveler ses assurances à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que le 10/06/2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé au lancement d'un marché relatif aux assurances,

CONSIDERANT qu'en égard au montant prévisionnel de ces assurances, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert pour la durée de 1 an renouvelable 3 fois sur une durée de 1 an (soit 4 ans maximum au total),

CONSIDERANT que les prestations sont réparties en 4 lots ci-dessous désignés, qui feront chacun l'objet d'un marché public attribué à un seul opérateur économique et dont les montants prévisionnels annuels sont définis comme suit :

Lot	Désignation	Montant prévisionnel annuel € HT
01	Dommages aux biens immobiliers ou mobiliers	21 000,00
02	Responsabilité civile et pénale de la collectivité et des élus	9 166,00
03	Protection juridique	1 000,00
04	Flotte automobile	42 500,00

CONSIDERANT que les lots 1 et 2 sont infructueux en raison d'absence d'offre,

CONSIDERANT que la CAO du 22/09/2025 a décidé d'attribuer :

- le lot 3 relatif à la protection juridique au CABINET MADELAINE BRISSET (50 000 Saint-LÔ)
- le lot 4 relatif à la flotte automobile au CABINET SELLENET (83 500 LA Seyne sur Mer)

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à signer le marché public d'assurances :
- lot 3 pour un montant annuel de 1 716,00 € HT avec le CABINET MADELAINE BRISSET
- lot 4 pour un montant annuel de 52 933,50 € HT avec le CABINET SELLENET
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché.

Transmission au Représentant de l'État N° 3915

Publication le 21 octobre 2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21 octobre 2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251020-23055-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON